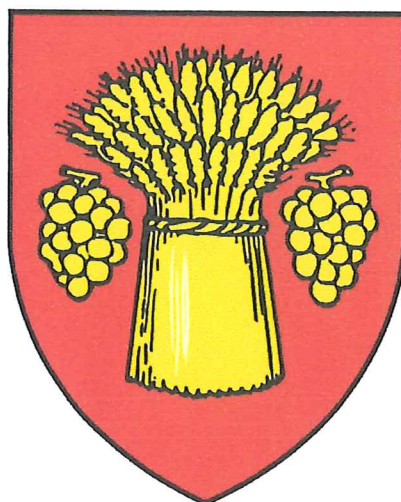


**Commune de Vich, Procès-verbal No 3, 2016/2021**  
**de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL**  
**du 21 mars 2017**  
**tenue à la Salle communale à 20h00**



➤ Mot de bienvenue du Président .....	22
➤ Assermentations .....	22
➤ Appel nominal .....	22
➤ Adoption du procès-verbal du 06.12.2016 .....	22
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé .....	22
<b>1. Préavis n°6/2016-2017 – Révision et mise à jour du règlement communal sur la distribution de l'eau. ....</b>	<b>23</b>
<b>2. Préavis n°10/2016-2017 – Demande de crédit de CHF 120'000 pour l'aménagement du cimetière de Vich.....</b>	<b>24</b>
<b>3. Préavis n°11/2016-2017 – Demande d'un crédit de CHF 14'500 pour l'achat de quatre tentes pour les manifestations communales.....</b>	<b>26</b>
<b>4. Préavis n°12/2016-2017 – Demande d'un crédit d'études de CHF 85'000 pour élaborer le projet de réfection de la route de Begnins, procéder à la mise à l'enquête et mettre en soumission les travaux. ....</b>	<b>26</b>
<b>5. Préavis n°13/2016-2017 – Demande d'approbation du plan d'aménagements routiers à la route de l'Étraz.....</b>	<b>26</b>
<b>6. Nomination d'une commission des affaires régionales.....</b>	<b>27</b>
<b>7. Représentation du Conseil Général au conseil intercommunal du conseil régional et éventuelle élection d'un délégué.....</b>	<b>28</b>
<b>8. Liste des préavis pour la séance suivante.....</b>	<b>28</b>
➤ Communications de la Municipalité .....	28
➤ Communications du bureau.....	30
<b>9. Divers et propositions individuelles .....</b>	<b>30</b>
➤ Contre-appel .....	31
➤ Clôture de la séance.....	31

### ➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, Monsieur **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée et la Municipalité, ainsi que la présence de Madame **METRY** et de son fils Michaël.

Le **Président** dit quelque mot en souvenir de Monsieur **METRY** : « Le 15 décembre dernier, notre collègue et ami Monsieur **Gottfried METRY** nous a laissés pour un monde meilleur. Monsieur **METRY** était infiniment apprécié à Vich. Nous gardons de lui un souvenir de sa disponibilité en faveur des affaires publiques du village, nous nous souvenons aussi de sa constante bonne humeur, quelqu'un de toujours gentil, toujours positif et toujours constructif. C'était un homme sur qui on pouvait compter. On regrettera aussi son harmonica. » Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour un instant de silence. « Madame **METRY**, Michaël nous sommes tous avec vous » et l'assemblée applaudit.

Le **Président** indique les documents disponibles sur le bureau de la **secrétaire** : Projet de PV de la séance du 06.12.2016, le budget 2017, le règlement du Conseil Général, le document de la Municipalité « Vivre ensemble », les six préavis et les neuf rapports des commissions les concernant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux et leur dicastère respectif. Est également disponible le matériel pour des votes à bulletin secret, le cas échéant.

### ➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de Monsieur **Richard LANE**, Madame **Sandra BADER**, Madame **Marianne STOECKLIN**, Madame **Heidi WILD**, Madame **Véronique FLÜCKIGER**, Madame **Valérie MÜLLER**, Monsieur **Harold FINDERS**, Monsieur **André JAQUET**, Monsieur **Albert PRONGUÉ** qui deviennent des nouveaux conseillers. Ils reçoivent chacun et chacune un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

### ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **41** membres présents sur **60**, le quorum est atteint.

Le **Président** ouvre la séance et rappelle quelques règles de fonctionnement : Pour une intervention orale : Se lever et indiquer son nom au préalable, lors des votes de bien lever la main le plus haut possible, pour faciliter le travail des scrutatrices.

### ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06.12.2016

Le **Président** donne la parole à la **Secrétaire** : « L'article 52 du règlement du Conseil Général de Vich, prévoit que le PV de la séance précédente, vous soit présenté sous forme d'un document signé par le président et moi-même. Par conséquent, les révisions adoptées par vous seront mises dans une annexe attachée au PV sous la forme d'un extrait de PV d'aujourd'hui ». Les corrections déjà apportées par la Municipalité et les conseillers sont en annexe.

*Le procès-verbal est accepté tel que corrigé, 8 abstentions.*

### ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

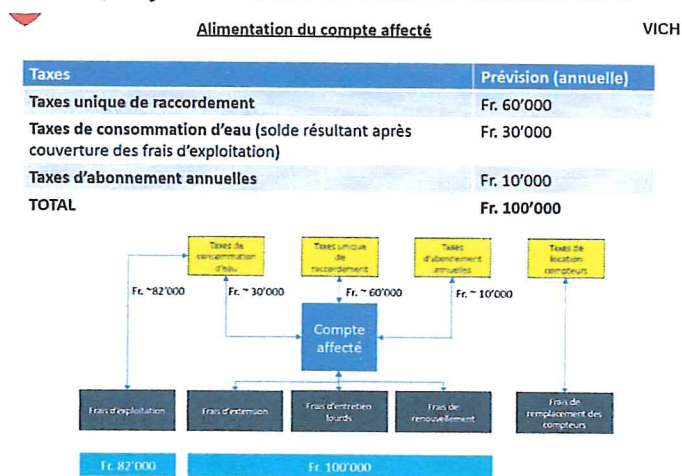
*L'ordre du jour est accepté à forte majorité.*

# 1. PRÉAVIS N°6/2016-2017 – RÉVISION ET MISE À JOUR DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU.

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Richard STOECKLIN** pour l'introduction de la révision du règlement. En 2013 des adaptations ont été faites au niveau de la loi cantonale de la distribution des eaux, qui donnait un délai de 3 ans à toutes les communes pour adapter leur règlement. Cette nouvelle loi (LDE) applique le principe de la causalité : les frais ne sont pas facturés en fonction des revenus ou autre méthode, mais sur la manière dont on utilise le service. De plus, l'art. 14 de la LDE stipule que « les installations principales du réseau d'eau doivent s'autofinancer et exclut donc le recours à l'impôt, pour financer le compte eau. »

Brève présentation sur le réseau d'alimentation de Vich. L'eau de Vich est alimentée par la nappe de Serraux, qui alimente le réservoir de Serraux, avec une capacité de 400m<sup>3</sup>, dont une partie est la réserve incendie. Ce réservoir est alimenté par deux puits. Le réseau est également alimenté par le réservoir de Mérens, qui a deux sources : la source des Grangettes et la source Panchau. Ces deux réservoirs sont nos sources d'alimentation en eau potable et en eau incendie. La chambre de Sapan est une alimentation de secours qui est alimentée avec l'eau pompée du Lac. Le réseau d'eau de Vich fait 10km, il dessert 996 habitants, il y a 45 bornes hydrantes réparties sur le réseau et l'approvisionnement est d'environ 110'000 m<sup>3</sup>. Aucun traitement de l'eau n'est fait, la qualité de l'eau est irréprochable. Les frais inhérents à l'exploitation de ce réseau, comme l'indique l'art. 14 du règlement, l'entretien, la rénovation doivent être pris sur un fond de réserve, par les taxes et non plus par les impôts. Les taxes ont pour but de créer une réserve pour la rénovation et l'entretien du réseau. La valeur à neuf du réseau est de 4 millions, à amortir sur les 40 prochaines années. Aujourd'hui, il y a un fonds de réserve existant de 1

million approvisionné par les taxes sur le raccordement. Il doit être encaissé 100'000 CHF annuellement pour alimenter ce fonds de réserve. Avec ce nouveau règlement, il y a une nouvelle taxe, la taxe d'abonnement annuelle, composée d'une partie fixe et d'une partie variable sur la consommation, c'est un droit d'utilisation de la disponibilité du réseau d'eau. Ce compte affecté, contient les frais d'extension ; les frais d'entretien et les frais de renouvellement est alimenté par la taxe de consommation d'eau, une partie alimente les frais d'exploitation pour une prévision annuelle de 60'000 CHF et les excédents servent à fournir la réserve pour le compte affecté pour 30'000 CHF. La taxe unique de raccordement est pour une villa construite sur le village de Vich. La taxe annuelle d'abonnement qui va alimenter ce compte affecté pour 10'000 CHF. La taxe de location des compteurs qui sert au renouvellement régulier de nos compteurs. Ces trois taxes alimentent ce compte affecté pour un montant prévisionnaire de 100'000 CHF par année. Ces taxes existaient déjà, elles sont révisées, car elles n'ont pas évolué depuis 21 ans. La taxe de consommation d'eau passe de 1 CHF à 1,20 CHF.



Conseil général 2017-03-2

Lecture du rapport de la commission des eaux, par Monsieur **Bernard HORNUNG**. La commission recommande au Conseil Général d'accepter le préavis n°6/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Mark TRITTEN**. La commission propose un amendement et elle recommande au Conseil Général d'adopter l'amendement et ensuite le

préavis n°6/2016-2017. L'amendement proposé implique deux modifications de texte, comme suit :

#### **AMENDEMENTS :**

- **Annexe 1 :**

Art 6. Alinéa<sub>2</sub> : <sup>2</sup>Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève au maximum à 50 CHF par abonné pour un droit de consommation d'eau de 200m<sup>3</sup> au maximum par abonné. Au-delà de 200m<sup>3</sup>, elle s'élèvera au maximum à 25 CHF par tranche de consommation supplémentaire de 100m<sup>3</sup>.

Remplacé par :

**Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève au maximum à 25 CHF par abonné et par tranche de consommation de 100m<sup>3</sup>.**

- **Annexe 2 :**

4. Taxe annuelle d'abonnement (art. 42 du Règlement).

La taxe d'abonnement annuelle est calculée par abonné.

Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève à 30 CHF par abonné.

Chaque tranche supplémentaire de 100m<sup>3</sup> est taxée à 15 CHF par tranche.

Remplacé par :

**4. Taxe annuelle d'abonnement (art. 42 du Règlement).**

**La taxe d'abonnement annuelle est calculée par abonné.**

**Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève à 15 CHF par abonné par tranche de 100m<sup>3</sup>.**

*L'amendement est accepté à forte majorité.*

Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** intervient pendant le vote et se demande si l'amendement va être accepté de cette manière. Le **Président** lui répond que si ce n'est pas le cas, le règlement reviendra avec la modification à introduire et la manière correcte de l'apporter au prochain Conseil Général. Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** remarque également une faute d'orthographe sur le règlement à l'article 14 à corriger dans le texte du préavis. Monsieur **Richard STOECKLIN** en prend note.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°6/2016-2017 est adopté tel qu'amendé à forte majorité, 1 abstention.*

## **2. PRÉAVIS N°10/2016-2017 – DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 120'000 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE DE VICH.**

Le **Président** donne la parole à Madame **Antonella SALAMIN** pour l'introduction de ce préavis. Pendant le dernier trimestre 2016, avec l'aide d'un paysagiste il a été établi quels sont les travaux et aménagements à prévoir pour le cimetière : -Rendre l'allée centrale du cimetière, plus facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite. -Changer les haies, ôter deux arbres et rajouter



du gazon. -Mettre deux bancs : un au jardin du souvenir et un autre sous l'arbre, pour un espace propice à la méditation. -La fontaine au centre sera rénovée. -Côté nord il sera planté des hortensias. Le thuya sera enlevé et le lichen pourra se développer. L'if sera également remplacé par un arbuste.

Lecture du rapport de la commission des parcs, place de sport et cimetière, par Monsieur **Stéphane BOUCHER**. La commission recommande d'accepter le préavis n°10/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Michael SCHLEGEL**, la commission recommande d'accepter le préavis n°10/2016-2017.

Le **Président** ouvre la discussion :

Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** demande si les zones de gravier resteront. Madame **Antonella SALAMIN** répond que le gravier actuel va être enlevé, des bordures seront mises pour délimiter les zones herbes des zones chemins. Madame **Sonja FINDERS** demande quand est-ce que ces travaux commenceront ? Madame **Antonella SALAMIN** répond qu'en premier lieu nous attendons l'approbation du Conseil Général pour ce préavis et par la suite nous espérons effectuer les travaux avant le 1<sup>er</sup> novembre de cette année et ils dureront trois mois. Madame **Sonja FINDERS** pense que malgré la rénovation du chemin avec des graviers différents mis dans des alvéoles, il ne sera pas très praticable par des personnes à mobilité réduite et des poussettes, pourquoi ne met-on pas des pavés ? Madame **Antonella SALAMIN** explique que des pavés auraient été trop coûteux, ce que la Municipalité prévoit a été testé et est très stable. Madame **Sonja FINDERS** demande pourquoi ne pas faire avec des pavés en plusieurs fois, si cela est trop onéreux d'une seule fois ? Madame **Antonella SALAMIN** répond que des pavés même posés en plusieurs fois seront tout de même plus chers. Monsieur **Philippe MUSCHIETTI** demande pourquoi changer les pavés existants ? il aimerait que dans l'allée soient faits des raccords et non pas des changements en entier. Madame **Antonella SALAMIN** explique que le fait que tous ces pavés soient dissociés, il est difficile de faire quelque chose d'uniforme. Monsieur **Philippe MUSCHIETTI** trouve dommage de devoir couper tous ces arbres dans un cimetière et de ne pas laisser un grand arbre qui donne de l'ombre. Madame **Antonella SALAMIN** explique que l'arbre au nord qui reste, est mal en point à cause de l'ombre fournie par l'autre, c'est dangereux car il y a de la mousse qui pousse dessous et le passage devient glissant. L'if a mauvaise allure et ses racines font bouger les tombes. Le **Syndic** intervient en précisant que la Municipalité a demandé à des spécialistes des cimetières, pour savoir ce qui est le mieux à faire comme aménagements.

Le **Président** intervient en expliquant que le Conseil Général a à statuer sur la demande de crédit de 120'000 CHF. Nous devons garder à l'esprit que la Municipalité aura le dernier mot sur les la mise en place du projet.

Monsieur **André JAQUET** demande si le budget de 120'000 CHF qui a été établi sur un devis proposé par un paysagiste, a été la seule offre. Madame **Antonella SALAMIN** explique qu'il y a eu quatre offres et qu'elle a choisi la moins chère et celle qui recouvrait toutes les demandes de la Municipalité. Monsieur **Jean-Claude BISSAT** demande s'il est prévu de l'irrigation dans ce cimetière ? Madame **Antonella SALAMIN** répond qu'il n'y aura pas besoin d'irrigation spéciale, l'entretien est naturel, sans engrais, sans désherbant et sans pesticides sur Vich. Monsieur **Jean-Claude BISSAT** demande si tout cet entretien est prévu pour plusieurs années. Madame **Antonella SALAMIN** répond que tout ceci est prévu, l'entretien reste équivalent à ce qui se fait aujourd'hui, par les employés communaux.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°10/2016-2017 est accepté, 2 contre et 5 abstentions.*

### **3. PRÉAVIS N°11/2016-2017 – DEMANDE D’UN CRÉDIT DE CHF 14'500 POUR L’ACHAT DE QUATRE TENTES POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES.**

Le **Président** donne la parole à Madame **Antonella SALAMIN**. Les tentes que nous possédons sont très vieilles et difficiles à monter. Nous proposons de remplacer ces tentes par des tentes plus simples au montage. Ces quatre tentes peuvent être associées, elles sont ignifugées, on peut les laver, elles ont la possibilité d’être lestées et possèdent des parois latérales.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des parcs, place de sport et cimetière, par Monsieur **Stéphane BOUCHER**. La commission recommande d’accepter le préavis n°11/2016-2017. Lecture des conclusions du rapport par Monsieur **Mark TRITTEN**, la commission des finances recommande d’accepter le préavis n°11/2016-2017.

Aucune question. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°11/2016-2017 est accepté à forte majorité.*

### **4. PRÉAVIS N°12/2016-2017 – DEMANDE D’UN CRÉDIT D’ÉTUDES DE CHF 85'000 POUR ÉLABORER LE PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE BEGNINS, PROCÉDER A LA MISE A L’ENQUÊTE ET METTRE EN SOUMISSION LES TRAVAUX.**

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Jean SOMMER** pour l’introduction de ce préavis. Les routes sont un sujet qui nous préoccupe depuis 5 ans. Ces études ont pour objectifs : l’entretien du réseau routier, l’assainissement du bruit routier, l’évacuation des eaux pluviales, l’éclairage public qui serait remplacé par des lumières à LED, la sécurité des piétons, le trottoir serait élargi et dénivélé devant la Poste, la sécurisation des carrefours (ch. du Ruisseau et ch. du Petit pont), la sécurisation de la traversée piétonne en face du ch. des Vignes ; la chaussée empièterait dans les vignes pour le contre-virage, vers la sortie des serres Badan et ch. du Ruisseau serait fait un contre virage avec un îlot de protection. Le devis général est de 2 millions CHF.

Lecture du rapport de la commission des routes par Madame **Carol WÜRSCH**. La commission recommande d’accepter le préavis n°12/2016-2017. Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur **Michaël SCHLEGEL**. La commission des finances recommande d’accepter le préavis n°12/2016-2017.

Aucune question. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°12/2016-2017 est accepté à forte majorité, 1 abstention.*

### **5. PRÉAVIS N°13/2016-2017 – DEMANDE D’APPROBATION DU PLAN D’AMÉNAGEMENTS ROUTIERS A LA ROUTE DE L’ÉTRAZ.**

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Jean SOMMER** pour l’introduction de ce préavis. Le dernier crédit d’étude et de construction, préavis n°7/2016-2017, accordé par le Conseil Général a été mis à l’enquête et suite à cela, le Canton a demandé d’élargir le trottoir en passant de 3m50 à 3m75, pour des raisons de facilité du passage du chasse-neige. Le plan a donc été corrigé et doit à nouveau être approuvé par le Conseil Général.

Lecture du rapport de la commission des routes par Madame **Carol WÜRSCH**. La commission recommande d’accepter le préavis n°13/2016-2017.

Le **Président** explique que ce préavis n'engageant pas d'argent, la commission des finances n'a pas été sollicitée.

Aucune question. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°13/2016-2017 est accepté à forte majorité, 1 abstention.*

## 6. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES AFFAIRES RÉGIONALES.

Monsieur le **Syndic** introduit le sujet. La commission des affaires régionales aura un premier projet sur un préavis pour l'adhésion optionnelle DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) et un deuxième préavis pour les nouveaux statuts du Conseil Régional acceptés en décembre 2015 et qui seront à réviser.

Principalement cette entité est mise en place depuis 2007. Les petites communes ne peuvent pas réaliser certains projets seules au niveau du district et de leur village. Le Conseil Régional est donc l'association des communes du district de Nyon et a pour but : coordonner la planification régionale autour de thématiques que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Il y a un comité de direction, un Conseil intercommunal et une 60<sup>aine</sup> de représentants des communes qui sont membres du Conseil Régional et le nombre de voix que chaque commune dépend de son nombre d'habitants. La Municipalité ouvre le Conseil intercommunal au Conseil Général. La Municipalité peut donner un certain nombre de voix au Conseil Général, grâce au changement des statuts. A Vich nous avons deux voix et donc la Municipalité en propose une au Conseil Général. Il y a des ressources : 42 communes qui cotisent 20 CHF par habitant pour faire fonctionner le Conseil Régional. Ce Conseil Régional est aussi financé par des prestations, des subventions du Canton et les communes qui ont adhéré au DISREN auront aussi une participation financière. Les projets importants : transports régionaux, amélioration du passage des bus, les corridors biologiques et le co-financement des réseaux agro-écologique qui s'est traduit par les plantations d'arbres sur la passerelle de la Duda et la plantation de haies au stand.

Le **Président** explique que nous recherchons cinq membres. Cela permet à la commission de fonctionner même en l'absence d'un membre et de pouvoir prendre des décisions. Il n'y aura pas de problème pour les votes en cas d'exæquo, car la décision du président de la commission est prépondérante à ce moment là, comme le stipule notre règlement. Il faut au minimum trois membres pour que la commission fonctionne. Monsieur **Mark TRITTEN** demande si on adhère directement à ce DISREN en nommant cette commission ? La réponse est non, puisque ça sera le premier préavis pour cette commission d'étudier cette éventualité pour que la commune de Vich y adhère.

Madame **Eva SCHULTZ** demande est-ce qu'elle peut faire partie de cette commission étant donné que son fils est dans la commission des finances ? Le **Président** répond que la seule exclusion est de ne pas pouvoir faire partie de la commission des finances ET de la commission de gestion, qui sont les deux commissions permanentes. De plus, le **Président** annonce qu'il faudra lors du prochain conseil du mois de juin, nommer un membre pour la commission des finances en remplacement de Monsieur **Fabrice SUTTER**, démissionnaire.

Madame **Carol WÜRSCH**, Monsieur **Michel GUËX**, Monsieur **Bernard HORNING**, Monsieur **Marcel BIEDERMANN**, Madame **Nathalie STREIT** et Madame **Eva SCHULTZ** se proposent. Il y a donc six candidats pour cinq places nous passons donc au vote à bulletin secret.

*Pendant le dépouillement, nous poursuivons dans l'ordre du jour.*



Le dépouillement fait. Les résultats sont les suivants :

Sont élus :  
Madame **Eva SCHULTZ**,  
Madame **Nathalie STREIT**,  
Monsieur **Bernard HORNUNG**,  
Monsieur **Marcel BIEDERMANN**,  
Monsieur **Michel GUEX**.

#### 7. REPRÉSENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL ET ÉVENTUELLE ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ.

Monsieur **Roger BRAND** se propose comme candidat. Il est élu par applaudissements.

#### 8. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

Le **Président** donne la parole au **Syndic** pour la liste des préavis de la séance du 20 juin prochain:

- Les comptes 2016
- Préavis de l'adhésion au DISREN
- Préavis pour le crédit d'étude du bâtiment multifonctions
- Préavis pour le crédit de construction des aménagements routiers route de Begnins
- Préavis pour la réédition du livre de Vich.
- Rapport de gestion 2016

Le **Président** explique qu'il y en aura peut-être d'autres mais que l'intention est de proposer aux conseillers de pouvoir poser des questions à la Municipalité, aux commissions, au bureau ou à la préfecture. Les préavis supplémentaires doivent être annoncés au moins trois semaines avant la date du Conseil Général prévu.

#### ➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le **Syndic Michel BURNAND** donne la parole à Monsieur **Richard STOECKLIN** qui présente la journée amiante à la déchetterie. Décision cantonale qui demande le ramassage d'objets amiantés (pots de fleur etc.) sur la commune de Vich. La commune s'associe à cette démarche pour le 25 mars prochain à la déchetterie. Les objectifs sont de donner des informations sur la manière de s'en débarrasser et de les éliminer en toute sécurité.

Madame **Ipek TRIGG** a préparé une présentation sur une association intercommunale le RAT, l'accueil de jour des enfants à l'âge de 4 mois à 12 ans. Les 16 communes membres sont :



Arzier-Le Muids, St-Cergue, Trélex, Givrins, Genolier, Duillier, Prangins, Gland, Begnins, Coinsins St-Georges, Burtigny, Le Vaud, Marchissy, Longirod et Vich.

La mission du RAT est de constituer et de développer un réseau conforme à la loi sur l'accueil de jour, en élaborant la prise en charge de l'accueil et en définissant la politique tarifaire.

## Quelques chiffres...



En 2015 :

**1'515 enfants** ont été accueillis dont

- 785 par l'accueil familial de jour (les Mamans de jour) avec 115 accueillantes
- 310 par l'accueil collectif préscolaire
- 420 par l'accueil parascolaire

### Politique tarifaire

60% les parents, 40% les Communes et 12% la FAJE.

L'accueil de jour a coûté CHF 5'291'000.-

La subvention de la FAJE était de CHF 1'962'308.-

Pour 2017 :

Le coût d'une journée d'accueil préscolaire est estimé à **CHF 135.-**

Le coût d'une journée d'accueil en parascolaire est estimé à **CHF 105.-**

Notre Commune :

- La structure d'accueil Do Ré Mi'el reçoit les bébés de 4 à 36 mois.
- Le CAPS à Duillier reçoit les élèves du primaire avant et après les heures d'école ( 7h30 -18h30)
- Deux mamans de jour

Accueil collectif préscolaire



Accueil collectif parascolaire UAPE



Accueil Familial de Jour : AFJ



Le coût pour notre Commune en 2015 : CHF 135'000.-

La plupart de nos enfants sont gardés à Duillier, au CAPS qui n'est pas affilié au RAT. Le coût n'est pas proportionnel au revenu des parents mais est fixe. Quatre ou cinq enfants par année sont gardés à Vich par deux mamans de jour. Le coût pour la Commune de Vich en 2015 est de 135'000 CHF. La demande de garde d'enfants augmente chaque année de manière importante.

Madame **Valérie MÜLLER** est directement touchée par le RAT, par le « petit casse-croute » de Duillier. Pas d'alternative pour les parents habitants à Vich. Elle donne l'exemple de sa fille en âge préscolaire qui est affiliée au RAT et son fils scolarisé à Duillier qui est à l'AISE et donc pas affilié au RAT. Pourquoi les prestations qui tiennent comptes du revenu des parents et du nombre d'enfants ne sont pas prises en charge et sont-elles différentes au sein de la même famille ? Ce qui est cher c'est la garde avant et après l'école et moins la pause de midi. Vich se développe avec un nombre d'enfants qui va en augmentant. Madame **Ipek TRIGG** explique que la charge des employés engagés pour la garde des enfants pour le RAT n'est pas la même et c'est ceci qui détermine la différence des coûts. Madame **Valérie MÜLLER** revient sur le fait que nous avons votés une loi parascolaire, pour la charge en journée continue de la garde des enfants avec des subventions cantonales. Le soutien au niveau de Vich, voulant être une commune familiale devrait être harmonisé. Madame **Ipek TRIGG** répond que les cantines ont été harmonisées et étant membre du CODIR de l'AISE, elle sait qu'il y aura une harmonisation des UAPE.

Monsieur **André JAQUET** explique que ses enfants vont aussi soit au CAPS, soit au RAT. Il affirme que le nombre de place d'accueil et suivant où l'on habite pose un problème également avec le transport. Il a entendu que le bâtiment de Duillier voudrait s'agrandir sur Coinsins et donc les enfants de Vich pourraient également en bénéficier. Madame **Ipek TRIGG** répond que oui, que des solutions sont en train d'être élaborées, car effectivement le fait qu'il y ait les petits et les grands enfants sur un même site pose problème.

Le **Syndic** répond à Madame **Valérie MÜLLER** que nous allons débiter la construction d'un bâtiment multifonctions, où il sera tenu en compte ces infrastructures pour les UAPE. Rentrée 2020.

## ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** demande s'il y a des questions sur la brochure « Vivre ensemble ».

Madame **Belinda SCHAER** demande s'il y a des choses concrètes qui ont été faites durant ses six derniers mois. Le **Syndic** répond que c'est un projet sur cinq ans de législature, sur ses six mois passés, rien de spécial. Le **Syndic** rappelle que les appels d'offre viennent de rentrer pour le bâtiment multifonctions et elles vont être étudiées et analysées. Après cela nous connaissons le montant du crédit d'étude. Des rapports sont en cours sur chacun des bâtiments communaux sur les dépenses énergétiques et sur des moyens pour assainir le réseau de chauffage. Pour l'amélioration du trafic, ayant ce soir l'approbation du Conseil Général pour le crédit d'étude, nous espérons qu'au mois de juin nous pourrons vous présenter le préavis pour le crédit de construction. Pour les routes, les tapis seront faits au printemps 2018. Les aménagements du terrain multisport seront à définir avec les architectes. Pour l'amélioration des bureaux communaux, une salle est en train d'être restaurée à l'adresse Marcel Poncet 1, pour les commissions. Pour les outils informatiques, on a commencé avec des nouveaux modules pour la comptabilité de l'ensemble de l'administration communale. Le soutien logistique aux sociétés locales est fait régulièrement. Nous nous occupons aussi de jeunes chômeurs, un est à Vich pour six mois. Le centre de tri est bien géré par Monsieur **Richard STOECKLIN**. La création d'un fond durable pour des ressources énergétique : la Municipalité va regarder comment aider à aller de plus en plus vers les énergies renouvelables, sans lever de nouvelle taxe.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Rue de la Duda Monsieur **Bernard GEHRI** a vu que le 30 à l'heure est en train de s'effacer. Monsieur **Jean SOMMER** explique que l'ensemble des marquages sera repris après l'hiver et le dessalage des routes.

Madame **Sandra BADER** trouve que le chemin de la Bichette n'est pas accessible avec des poussettes. Bande piétonne en gravier n'est pas très accessible. Dans le cadre des futurs travaux d'aménagements, Monsieur **Jean SOMMER** pense que l'on pourra à ce moment intervenir pour améliorer ce chemin.

Monsieur **André JAQUET** trouve qu'il n'y a aucune visibilité chemin de la Duda. Monsieur **Jean SOMMER** explique que plus on rend visible, plus on améliore et plus il y a d'accidents. Dans les zones reconnues dangereuses, les personnes font sensiblement plus attention.

Monsieur **Michel PEIRIS** retient qu'il y a divers endroits sur des carrefours et routes où la dangerosité serait à réévaluer. C'est volontier que Monsieur **Jean SOMMER** prendra ce temps pour faire un tour d'horizon sur la commune.

➤ **CONTRE-APPEL**

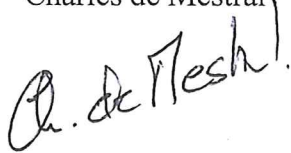
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

Clôture de la séance à 22h40

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Charles de Mestral



La Secrétaire  
Valérie Zeender





CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
VICH

CORRECTIONS PV du 21 mars 2017

Vich, le 21 juin 2017,

**p.25**, premier paragraphe : il s'agit de permettre au liquidambar (et non au lichen, sorte de champignons poussant sur les arbres), arbre du Jardin du souvenir, de se développer.

**p.26**, avant dernier paragraphe : le Canton a demandé d'élargir la chaussée, pas le trottoir, en passant de 3m50 à 3m75.

Au nom du bureau

Le Président  
Charles de Mestral



La Secrétaire  
Valérie Zeender